Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212201263-20260220-DEL_09_20022026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

COMMUNE LE LESLAY

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de LE LESLAY, en application des articles L.283 à L.293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni, sous la présidence de M. OLLIVIER Stéphane, Maire.

Membres en exercice : 11

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : OLLIVIER Stéphane, OLLIVIER Sébastien, LEFEVRE Yvon, Audrey QUEMENER, BOSCHER Olivier, PRIDO Franck, TANGUY Yohann, Nathalie LOUTRAGE, LE LOUËT Johann, Patrick LOUIS.

Absents excusés : RAOULT Valérie

Le conseil municipal désigne Audrey QUEMENER comme secrétaire de séance.

N° 09-20/02/2026 AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE

Lors de la séance du 19 décembre 2025, le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'**avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie** à laquelle la commune est adhérente. Cet avenant N°2 portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

PREND acte des modifications des articles 3,7 et 9 et de l'ajout de l'article 12.

Valide l'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie.

Le Leslay, le 24/02/2026

La secrétaire de séance,

Audrey QUEMENER

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Stéphane OLLIVIER

MAIRIE DE LE LESLAY (CÔTES D'ARMOR) R.F.